

# CANTON de LUNERAY

## COMMUNE DE LUNERAY

### *Au Conseil Municipal*

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Martial HAUGUEL.

**Présents :** M. HAUGUEL, M. AUGER, Mme MORIN, Mme NIGER, M. LUCCHETA, Mme ROQUIGNY, Mme CANU, Mme ANTHORE, Mme ROSSITER

**Absents excusés sans pouvoir :** Mme SUZANNE, M. PHILIPPE, M. LARCHEVÊQUE, M. SÉRY, Mme GILLES

Mme ROSSITER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2019, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, 2 questions sont ajoutées à l'ordre du jour de la réunion.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues :

- des remerciements qu'il a reçus pour les colis de Noël offerts aux aînés ;
- du montant de la dotation allouée en 2019 à la commune au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : 34 847 €.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

- le plan de formation du personnel communal pour l'année 2020 est approuvé par le conseil. Au programme : manipulation des extincteurs, gestes de premiers secours, certiphyto ...
- un emploi sur le grade d'adjoint technique territorial est créé au 1<sup>er</sup> mars 2020 afin de permettre le recrutement de la personne qui va remplacer l'agent de service de la mairie qui part en retraite à cette date.
- le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la compétence scolaire du syndicat du collège de Luneray à la Communauté de Communes Terroir de Caux est approuvé par le conseil municipal.
- la réfection en 2020 de la rue du Château et de la rue du Clos des Dix Acres sera sollicitée auprès de la communauté de communes Terroir de Caux. Coût estimé des travaux : 85 746 € HT (hors travaux d'assainissement pluvial) dont 50 % seront à la charge de la commune.
- un programme d'animations spécial « 20<sup>ème</sup> anniversaire de la bibliothèque municipale » sera mis en place en 2020. Le conseil municipal donne son accord pour une 1<sup>ère</sup> animation qui aura lieu le 14 février à la salle d'activités. Il s'agit d'un spectacle de contes « Histoire d'Adrien » avec Bruno MALLET. Coût de l'animation : 800 €.
- 7 défibrillateurs ont été installés dans les différents bâtiments communaux recevant du public. La maintenance de ces appareils sera confiée à l'entreprise DEFIBTECH pour un coût annuel de 105 € HT par appareil.
- une somme totale de 3. 827,86 € est admise en non-valeur par le conseil municipal, suite à une impossibilité pour le Trésorier de la récupérer auprès des débiteurs.
- le conseil municipal décide d'emprunter une somme de 700 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer une partie de ses investissements. Les remboursements se feront sur 25 ans à un taux fixe de 0.83%.
- M. le Maire est autorisé à renouveler le contrat avec la société CertEurope pour le certificat de signature électronique utilisé par la mairie. Coût pour 3 ans : 270 € TTC.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h27.